

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-Comite-Vie-Internationale-dU-SNETAP-rencontre-le-chef-du-BRECI.html>



# Le Comité Vie Internationale du SNETAP-FSU rencontre le chef du BRECI

- Les Dossiers - Vie internationale -

Date de mise en ligne : mercredi 27 septembre 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

LES POSITIONS ET QUESTIONS DU SNETAP-FSU

## NÉCESSITE D'UN BILAN ET D'UNE MEILLEURE VISIBILITE DE LA COOP INTER

Pour le SNETAP-FSU ce rendez-vous était l'occasion d'un bilan de la mission coopération internationale, avec les services de la [DGER](#) et de porter les dossiers d'actualité, comme il avait l'habitude de le faire avant la période Covid.

Le SNETAP-FSU a donc d'abord demandé un bilan de la mission coopération internationale de l'enseignement agricole. Il regrette l'absence de retour sur le travail important réalisé par les personnels que ce soit au niveau des réseaux nationaux et de leurs animateur.rices ou au niveau des établissements.

Nous souhaitons que ce bilan puisse se faire, en dehors des rencontres bi-latérales, annuellement au niveau des instances nationales (CSA et [CNEA](#)) et régionales (CSA et CREA). Cette présentation officielle doit permettre un débat et des orientations.

Au delà du bilan interne, nous avons aussi fait le constat d'un manque de visibilité de cette 5ème mission de l'EA vers l'extérieur. Si des outils de communication existent (Portailcoop, Réseau Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, Partenariat FAS....) ils ne sont pas obligatoirement connus (et utilisés) par les collègues.

A noter l'engouement des établissements agricoles pour le festival Alimenterre qui est aussi un outils important pour la coopération internationale.

Pour le SNETAP-FSU les journées nationale et régionales de la coopération internationale, qui se tenaient chaque année, étaient un moment d'échanges qui mettait en lumière la coopération internationale dans l'EA. Nous regrettons qu'elles se soient arrêtées et demandons qu'elles soient remises en route.

## QUID DE LA COOP INTER DANS PLOAA ?

Le SNETAP-FSU a également souligné l'absence de la Coopération Internationale dans les « concertations » préalables aux projets de Pacte et de Loi d'avenir Agricole. Il insiste pourtant sur le levier majeur que peuvent être les questions autour de l'agroécologie dans les échanges avec les différents pays. L'Afrique ou l'Amérique du Sud par exemple ont beaucoup de chose à nous apprendre sur les techniques agroécologiques.

La Coopération internationale est aussi un levier majeur contre la montée des extrêmes et des intolérances, le racisme en particulier.

Nous soulignons encore l'absence des questions de coop inter dans l'écriture des référentiels rénové.

## QUID DE LA MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE COOP INTER ?

Plusieurs collègues ont évoqué une modification en cours de la circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008, qui régit actuellement la « mission de coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole » depuis 2001.

Quelle est l'avancée du travail de réécriture de cette circulaire ?

Le SNETAP-FSU exige que, compte tenu de l'importance de ce texte réglementaire, il soit présenté pour avis devant les instances de dialogue social.

## **LE PACTE MAUVAISE RÉPONSE AU BESOIN DE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL**

Le SNETAP-FSU a rappelé que de nombreux personnels sont engagés dans cette mission dans leurs établissements respectifs, souvent depuis de nombreuses années mais rien n'est valorisé dans leur parcours et évolution de carrière.

Et le Pacte, ne peut être la réponse aux attentes des personnels. Le SNETAP-FSU s'inquiète des effets que ce Pacte, pourraient avoir sur la mission Coopération Internationale dans les établissements. qui risque d'intensifier l'essoufflement de ces missions faites de bouts de ficelle et celles. Il y a un risque sérieux que celles et ceux qui prendrait la brique coop inter n'auront nullement les compétences et le réseau qu'avaient les enseignant.es et les chargé.es de mission coop inter impliqué.es.

## **DEPUIS PENICAUD, L'APPRENTISSAGE PARENT PAUVRE DE LA COOP INTER**

Le SNETAP-FSU a aussi souhaité alerté le [BRECI](#) sur la situation particulière de l'apprentissage qui, depuis le vote de la loi Pénicaud en 2018, rencontre de nombreuses difficultés de mise en œuvre concrète de la Coopération internationale.

## **LES DOSSIERS DES ÉTUDIANT.ES [BTS](#) ÉTRANGER.ERES**

Dans son intervention le SNETAP-FSU a aussi rappelé la question des dossiers des étudiant.es BTS en provenance principalement des pays africains (Sénégal en particulier) qui pose d'énormes problèmes dans les établissements au moment des sélections de dossiers (pour le SNETAP-FSU il ne peut y avoir de rejet automatique de ces dossiers mais pour autant leur étude individuelle n'est pas gérable au vu du nombre de dossier concerné). Il doit y avoir une réponse ministérielle.

### **LES RÉPONSES DE LA DGER**

Monsieur Philippe RENARD souligne d'abord et revient plusieurs fois sur le fait que la question de la coopération internationale n'est pas que celle de la mobilité des élèves et étudiant.es. Elle couvre un champ bien plus large.

## **1 - Visibilité de la coopération internationale**

Il entend les remarques du SNETAP-FSU concernant la nécessité de bilan et de manque de visibilité et d'accord pour être récipiendaire des remontées.

L'outil Portail coop doit être valoriser et mieux diffuser.

La DGER rappelle que la mission de coopération européenne et internationale doit faire partie intégrante du projet d'établissement. C'est un levier d'attractivité, pour les apprenant.es afin qu'ils deviennent des citoyen.nes éclairé.es et qu'ils puissent relever les défis de demain. C'est aussi un levier de management.

## 2 - Bilan

- Répartition géographique des activités du BRECI  
Europe = 30 % des activités  
Afrique = 50 % des activités (principalement Afrique Subsaharienne)  
Asie (Chine, Philippines,..) et Océanie = 20 % des activités  
Ces chiffres confirment qu'il n'y a pas de dominance des échanges européens même si cela peut être le ressenti.
- Moyens  
Les effectifs du BRECI sont constants : 8 personnes dont 4 chargé.es de mission sur les réseaux / 2 chargé.es thématique com  
Pour les animateurs la [DGH](#) est en augmentation  
+ 6h / semaine 2022  
+ 5h / semaine 2023  
(soit +11h en 2 ans)

Sur le budget de la coop inter il y a une programmation pluriannuel de financement 2022-2027 (750 000 € sur chaque ligne)

\* [BOP](#) 142 - mobilité étudiant.es supérieur long

\* BOP 143 - mobilité élèves et étudiant.es technique + déplacements réseaux + accueil fonctionnement animateur.rices

Il est en progression de 7 % par an (+ 5 % sur 2022-2023)

La projection est basée sur une augmentation des effectifs et des mobilités - en dynamique de croissance

A noter la présence dans les établissements agricoles de 73 volontaires internationaux avec des missions très différentes mais qui apportent une grande richesse pour les élèves. Ils dépendent de France volontaires (ex Volontaires du progrès) dans le cadre des actions de volontariat en réciprocité.

- L'exemple au Bénin  
Le Bénin souhaite réformer son système de formation professionnelle. Sur l'agriculture, le BRECI travaille en collaboration avec des structures d'enseignement et de formation locales pour créer conjointement 30 lycées agricoles (entre 2024 et 2026), avec un partage des pratiques et notamment sur la structuration et la gouvernance d'établissements. Pour le Ministère de l'Agriculture français c'est l'opportunité de valoriser des compétences et de partager d'expertises (sur les plateaux techniques, les référentiels, la gouvernance, ...).

## 3 - Reconnaissance des missions Coopération européenne et internationale

Le Chef du BRECI assure connaître la situation des collègues et souhaite que cette mission soit reconnue à la fois en terme de moyens et terme de valorisation des carrières. Contrairement au SNETAP-FSU, il pense que le Pacte facilitera le travail dans les établissements.

## 4 - Toilettage de la circulaire Coopération internationale

Ce texte qui a plus de 20 ans n'est plus à jour. Il doit être renouvelé et dépoussiéré.

Le travail est en cours avec les animateurs réseaux , l'Inspection, les chargé.es de coop.

Le projet de nouvelle circulaire devrait être présenté en fin d'année et pour le chef du BRECI, il est difficile de penser que ce texte ne soit pas présenté dans les instances.. Sa portée est trop importante.

Un travail sur la définition du périmètre des missions de l'animateur de réseaux est par exemple nécessaire.

## 5 - Journées nationales et régionales de la coopération internationale

Ces journées se sont arrêtées en 2016 car elles représentaient trop de contraintes pour les établissements d'accueil.

Mais elles pourraient être remplacées par une session de formation du DNA (Dispositif National d'Appui) intitulée « préparation au départ ». Une modification de ces sessions de formation pourrait être envisagée pour les faire ressembler à ces anciennes journées coop inter.

A noter que le DNA intervient aussi en appui au montage de partenariats (exemple de MOVEAGRI).

## 6 - Coopération internationale et référentiels de formation

Le BRECI assure être présent dans les réformes de référentiels. La coopération internationale est toujours un supplément au diplôme

Dans la réforme des BTS (semestrialisation - réforme [LMD](#)) la question de la mobilité internationale a été un point majeur notamment pour permettre les mobilités académiques et le portage des crédits ([ECTS](#)). Aujourd'hui le bilan de cette mobilité académique est nul.

A noter qu'il y a actuellement un travail avec l'Éducation Nationale sur la mobilité.

## 7 - Étudiant.es étranger-es

La DGER a conscience du problème mais les marges de manœuvre sont faibles.

Il propose de s'appuyer sur « Campus France ». Campus France est l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale qui gère des guichets dans plusieurs pays. Elle accompagne les étudiant.es étranger.ères dans la recherche de formations supérieures en France.

Il y a une interopérabilité entre Parcoursup et Campus France, dans lequel Campus France sert de filtre.

## 8 - Apprentissage

Le BRECI reconnaît la difficulté de mettre en œuvre la coopération internationale dans le cadre de l'apprentissage. Pour les mobilités courtes il y a des possibilités. Le problème concerne la mobilité académique des apprenti.es en raison de l'absence de cadre juridique.

EAM (Euro App Mobility), présidé par Jean Arthuis, est un organisme qui travaille sur la mobilité des apprenti.es – avec notamment France 2030 pour les moyens.

Les 16 et 17 septembre 2021, l'EAM avait organisé les États généraux de la mobilité des apprentis qui ont fait évoluer la situation.

Le cadre réglementaire, qui était un élément de blocage, a évolué. Il permet maintenant 2 choix pour la mobilité des apprenti.es :

- \* soit son contrat est suspendu et il garde son statut d'apprenti,
- \* soit son contrat est maintenu mais dans ce cas il y a un énorme travail nécessaire entre l'employeur et la structure d'accueil à l'étranger.

Pour l'appui à la mobilité en [CFA](#), les postes de référent.e mobilité dans les [EPL](#) sont très importants. Erasmus + a d'ailleurs mis en œuvre formation référent.e mobilité

Enfin le BRECI signale la tenue de journées de la mobilité internationale des apprenti.es du 13 au 15 novembre prochain. Elles sont ouvertes à tous les établissements.